

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Décision n° 2012-1303 du 4 mai 2012 portant délégation de signature

NOR : DEVD1222808S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 12 avril 2012 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision n° 2009-1629 modifiée du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2012-1302 du 4 mai 2012 portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation générale et permanente de signature est donnée à MM. Olivier GUPTA, directeur général adjoint chargé des missions institutionnelles et des affaires internationales, et Claude DUEE, directeur général adjoint chargé des développements et des services régionaux. Toutefois, cette délégation ne s'étend pas aux décisions relatives à l'organisation générale de l'établissement, aux nominations aux emplois de direction et aux marchés, contrats, conventions et avenants d'un montant supérieur à 1 M€, toutes taxes comprises en recettes ou en dépenses.

Délégation est donnée aux mêmes personnes à l'effet de signer, après autorisation du conseil d'administration de l'établissement, les marchés, contrats, conventions et avenants dont le montant est compris entre 1 et 10 M€, toutes taxes comprises en dépenses.

Article 2

M. Philippe LEGLISE, directeur financier, a délégation pour signer tous actes, décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables, contrats, conventions et avenants en recettes relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 130 000 € hors taxes en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGLISE, M. Jean-François STRANART, chef du département des affaires budgétaires, M. Bérenger VERGUES, chef du département de la comptabilité analytique, Mme Anita BOONE, chef du département du contrôle interne, et M. Philippe PIERSON, chef du département des affaires financières, ont délégation pour signer toutes décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables relevant de leurs attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de leurs attributions.

Article 4

M. Philippe FOUGEROUX, directeur de la commande publique, de la logistique et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses

attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 1 M€ toutes taxes comprises en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX, Mme Élise VALLOT, adjointe au directeur de la commande publique, de la logistique et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX et de Mme Élise VALLOT, Mme Evelyne BONNET, chef du département des marchés publics et des contrats, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 7

I. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX et de Mme Élise VALLOT, Mme Eliane PERIN, chef du département des affaires générales et de la mutualisation des achats, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

II. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX, de Mmes Élise VALLOT et d'Éliane PERIN, M Rémy LE GOFF, adjoint au chef du département des affaires générales et de la mutualisation des achats, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 8

I. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX, de Mme Élise VALLOT, Mme Thérèse HONTARREDE, chef du département de la logistique, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 150 000 € hors taxes en dépenses et relevant de ses attributions.

II. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX, de Mmes Élise VALLOT et Thérèse HONTARREDE, ont délégation pour signer tous marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes en dépenses et relevant de leurs attributions :

M. Philippe MADET, adjoint au chef du département de la logistique ;

M. Philippe THURET, adjoint technique au chef du département de la logistique.

Article 9

I. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FOUGEROUX, M. Dominique DAIRE, chef du département des infrastructures et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, notamment les actes relatifs à la gestion du patrimoine ainsi que ceux liés à la préparation et à l'exécution des marchés d'infrastructure et de travaux, dans la limite de 300 000 € hors taxes.

II. – En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe FOUGEROUX et Dominique DAIRE, M. Thierry DELMER, adjoint au chef du département des infrastructures et du patrimoine, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, notamment les actes relatifs à la gestion du patrimoine ainsi que ceux liés à la préparation et à l'exécution des marchés d'infrastructure et de travaux, dans la limite de 150 000 € hors taxes.

Article 10

M. Pierre MENARD, chef du département des affaires juridiques, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 11

Mme Brigitte HAMDAOUI, chef du département de l'informatique de gestion, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte HAMDAOUI, Mme Monique DECONINCK, adjointe au chef du département de l'informatique de gestion, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 13

Mme Yve FERRY-DELETANG, directrice des ressources humaines, a délégation pour signer tous actes, décisions, conventions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement, à l'exception des décisions de nomination aux emplois de direction.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG, M. Thierry THIBAUT, adjoint à la directrice des ressources humaines, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG et de M. Thierry THIBAUT, Mme Julie EUDES, chef du département de la gestion individuelle, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG et de M. Thierry THIBAUT, Mme Sylvie VINCENT, chef du département des traitements et salaires, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

Article 17

M. Christophe MAOCEC, directeur de la stratégie, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, ont délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de leurs attributions :

- M. Patrick CHASSAGNEUX, chef du département des missions institutionnelles ;
- M. Jean-Pierre MAC-VEIGH, chef du département des missions de défense ;
- Mme Christiane GIVONE, chef du département des missions aéronautiques ;
- M. Marc GILLET, chef du département des affaires internationales.

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DUEE, M. Gérard LE BARS, directeur délégué pour l'outre-mer, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 20

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Claude DUEE et Gérard LE BARS, M. Jean-Philippe LAURAC, adjoint au directeur délégué pour l'outre-mer, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DUEE, M. Pascal RENAUDE, adjoint au directeur des développements et des services régionaux, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DUEE, M. Alain CRAPLET, chef du département des développements et des projets, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 23

Délégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer les décisions d'organisation de leur service, ainsi que les actes de gestion de ressources humaines relatifs au fonctionnement de leur service :

I. – M. Jean-Marc BONNET, directeur par intérim du centre de Toulouse.

II. – M. Yves GLEYZES, directeur technique, au titre de la direction technique, de la direction des systèmes d'observation et de la direction des systèmes d'information, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Bernard STRAUSS, directeur technique adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves GLEYZES et Bernard STRAUSS, Mme Françoise RUIZ, directrice des systèmes d'observation, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Dominique DAVRINCHE, directeur adjoint de la direction des systèmes d'observation.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves GLEYZES et Bernard STRAUSS, M. Emmanuel LEGRAND, directeur des systèmes d'information, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Matteo DELL'ACQUA, directeur adjoint de la direction des systèmes d'information.

III. – M. Alain SOULAN, directeur de la production, au titre de la direction de la production, de la direction de la prévision et de la direction de la climatologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique ANDRE, directeur adjoint de la production.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain SOULAN et Dominique ANDRE, M. Jean-Marie CARRIERE, directeur de la prévision, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Cyrille HONORE, directeur adjoint « opérations » de la direction de la prévision.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain SOULAN et Dominique ANDRE, M. Philippe DANDIN, directeur de la climatologie.

IV. – M. Philippe BOUGEAULT, directeur du Centre national de recherches météorologiques, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Joël POITEVIN, directeur adjoint du Centre national de recherches météorologiques.

V. – M. François LALAURETTE, directeur de l'École nationale de la météorologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Didier REBOUX, directeur adjoint de l'École nationale de la météorologie.

VI. – M. Michel ASSOULINE, directeur de la direction commerciale et de la communication, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique LAPEYRE de CHAVARDES, directeur adjoint de la direction commerciale et de la communication.

VII. – M. Patrick DAVID, directeur de la direction interrégionale Nord, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Jean TEILLET, directeur adjoint de la direction interrégionale Nord.

VIII. – M. Dominique LANDAIS, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Yassine KADRI, directeur adjoint de la direction interrégionale Nord-est.

IX. – Mme Michèle CHAMPAGNE, directrice de la direction interrégionale Centre-Est, et, en son absence ou si elle est empêchée, Mme Laurence FRACHON, directrice adjointe de la direction interrégionale Centre-Est.

X. – M. Jacques MANACH, directeur de la direction interrégionale Sud-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Françoise MARCHE, directrice adjointe de la direction interrégionale Sud-Est.

XI. – M. Marc PAYEN, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Claudine BOURHIS, directrice adjointe de la direction interrégionale Sud-Ouest.

XII. – Mme Monique CICCIONE, directrice de la direction interrégionale Ouest, et, en son absence ou si elle est empêchée, Mme Muriel GAVORET, directrice adjointe de la direction interrégionale Ouest.

XIII. – Mme Marie-Geneviève RENAUDIN, directrice interrégionale de la direction interrégionale Île-de-France, Centre, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Fabien MASSON, directeur adjoint de la direction interrégionale Île-de-France, Centre.

XIV. – Mme Victorine PERARNAUD, directrice de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Max REYAL, adjoint d'exploitation à la direction interrégionale des Antilles-Guyane.

XV. – M. Yves GREGORIS, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Paul REMOIS, adjoint d'exploitation de la direction interrégionale de La Réunion.

XVI. – M. Gérard THERRY, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Gérard BOSSARON, chef du département technique de la direction interrégionale en Polynésie française.

XVII. – M. Philippe FRAYSSINET, directeur de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Michel ARGENT, adjoint d'exploitation de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

XVIII. – M. Didier REBOUL, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 24

La présente décision prend effet le 4 mai 2012.

Article 25

La décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 portant délégation de signature est abrogée.

Article 26

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 27

Le chef du département des affaires juridiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le 4 mai 2012.

Le président-directeur général,
F. JACO